

Promouvoir une écologie positive	P3
Améliorer la performance environnementale du territoire en matière d'énergie, de déchets et d'économie circulaire	T101

Le Conseil Régional,

- VU** le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- VU** le règlement général d'exemption par catégorie (règlement UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité modifié,
- VU** le régime d'aide exempté n°SA.40405 relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020, et notamment son article 6.6 adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014,
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1111-2, L1111-9, L1111-10, L1611-4, L1511-1 et suivants, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'environnement et notamment les articles L110-1-1 et suivants et L541-13,
- VU** le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles, L252-1 à L252-4, L312-2-1, L312-5-2, L411 et suivants, et L431-4,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 188,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** l'arrêté n° 20/2022 du Préfet de la Région Pays de la Loire approuvant le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires en date du 7 février 2022,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil régional,
- VU** la délibération du Conseil régional du 23 juin 2016 approuvant le Pacte régional pour la ruralité,

- VU la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la feuille de route régionale sur la Transition énergétique 2017-2021,
- VU la délibération du Conseil régional du 3 février 2017 approuvant le règlement de l'aide régionale aux projets de logements des jeunes,
- VU la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2018 approuvant le Budget Primitif 2019 notamment le programme « Transition énergétique »,
- VU la délibération du Conseil régional du 6 juin 2019 approuvant le règlement de l'aide régionale aux projets de logements locatifs communaux et/ou intercommunaux,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 15 novembre 2019 approuvant la convention-type relative au financement d'une unité de méthanisation,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 15 novembre 2019 attribuant une subvention et approuvant la présente convention avec la SAS Méthagri Sud Laval dans le cadre de l'aide régionale aux financements du projet d'implantation d'une unité de méthanisation,
- VU la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le Budget Primitif 2021 notamment son programme 430,
- VU la délibération de la Commission permanente en date du 30 avril 2020 approuvant le règlement d'intervention pour le soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique global des bâtiments publics,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 12 février 2021 approuvant les subventions au titre du dispositif de l'aide au projet à la rénovation énergétique des bâtiments publics,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 21 mai 2021 attribuant une subvention et approuvant la présente convention relative à l'attribution d'une subvention à SOLIHA B.L.I. dans le cadre de l'aide régionale aux projets de logements locatifs communaux et/ou intercommunaux,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 21 mai 2021 attribuant une subvention et approuvant la convention relative à l'attribution d'une subvention à ESPACIL HABITAT dans le cadre de l'aide régionale aux projets de logements des jeunes,
- VU la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2021 approuvant le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET),
- VU la délibération du Conseil régional des 24 et 25 mars 2022 approuvant le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 14 avril 2023 approuvant le règlement de l'appel à projets énergies renouvelables et réseaux « technologies et démarches novatrices »,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 17 novembre 2023 approuvant la convention-type relative au financement de projets dans le cadre de l'appel à projets énergies renouvelables et réseaux « technologies et démarches novatrices » au bénéfice d'un organisme privé,
- VU la délibération de la Commission permanente du 7 février 2025 approuvant les subventions au titre du dispositif de l'aide régionale aux économies d'énergie pour les particuliers,
- VU la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2025 approuvant le Budget Primitif 2026

et notamment le programme T101 « Améliorer la performance environnementale du territoire en matière d'énergie, de déchets et d'économie circulaire »,

- VU** les statuts de l'Association Air Pays de la Loire adoptés le 5 mars 1999, modifiés les 13 juin 2007 et 11 juin 2009,
- VU** le courrier du 6 novembre 2025 demandant la prolongation de la date de validité de la subvention attribuée à ESPACIL HABITAT,
- VU** le courrier du 14 novembre 2025 demandant la prolongation de la date de validité de la subvention attribuée à SOLIHA B.L.I.,
- VU** le courrier du 20 novembre 2025 demandant la prolongation de la date de validité de la subvention attribuée à la SAS Méthagri Sud Laval,
- VU** la convention signée le 4 décembre 2019 entre la Région des Pays de la Loire et la SAS Méthagri Sud Laval relative au financement du projet d'implantation d'une unité de méthanisation en injection de type collectif agricole sur le site du Lycée agricole de Laval (53),
- VU** l'avenant n°1 à la convention entre la Région des Pays de la Loire et la SAS Méthagri Sud Laval relatif à la prolongation de la durée de la convention, portée à une durée de six ans, signé le 28 novembre 2023,
- VU** l'agrément ministériel du 28 juin 2018 approuvant la maîtrise d'ouvrage sur le territoire de la région Pays de Loire à SOLIHA BLI Pays de Loire,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT le rejet de l'amendement budgétaire relatif à la redynamisation des centre-bourgs et développement de l'offre de transports sur les territoires;
le rejet de l'amendement budgétaire relatif à la lutte contre le mal logement en renforçant la rénovation énergétique;

CONSIDERANT la tenue de la commission Transports, Territoires, Environnement, Energie

Après en avoir délibéré, décide,

1 - Développer l'observation et partager la connaissance

Observatoire ligérien de la transition énergétique et écologique – TEO

D'ATTRIBUER

une subvention de 256 000 € à l'association Observatoire ligérien de la transition énergétique et écologique pour le financement du programme d'actions 2026, sur une dépense subventionnable de 515 000 € TTC ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante de 256 000 €, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T51 - Soutien aux énergies renouvelables ;

D'APPROUVER

la convention présentée en annexe 1 ;

D'AUTORISER

la Présidente à la signer ;

Air Pays de la Loire

D'ATTRIBUER

une subvention de 40 000 € à l'association Air Pays de la Loire pour la mise à jour de l'inventaire BASEMIS pour l'année 2026, sur une dépense subventionnable de 245 000 € TTC ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante de 40 000 €, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T51 - Soutien aux énergies renouvelables ;

D'APPROUVER

la convention présentée en annexe 2 ;

D'AUTORISER

la Présidente à la signer ;

Cellule économique régionale de la construction – CERC

D'ATTRIBUER

une subvention de 85 000 € à la Cellule économique régionale de la construction des Pays de la Loire, pour le financement du programme d'actions 2026, sur une dépense subventionnable de 261 900 € TTC ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante de 85 000 € ;

D'APPROUVER

la convention présentée en annexe 3 ;

D'AUTORISER

la Présidente à la signer ;

2 - Ajustements administratifs

Annulations

D'ANNULER

partiellement la délibération de la Commission permanente du 12 février 2021 en ce qu'elle attribue une subvention de 100 000 € à la Commune d'Aizenay, au titre de l'aide régionale à la rénovation énergétique des bâtiments publics, telle que présentée en annexe 4 ;

D'ANNULER

partiellement la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021 en ce qu'elle attribue une subvention de 43 200 € à la Commune de Champagné au titre de l'aide régionale à la rénovation énergétique des bâtiments publics, telle que présentée en annexe 4.

Prolongations

D'AUTORISER

la dérogation au règlement d'intervention relatif à l'aide au projet de réhabilitation de logements locatifs sociaux communaux et/ou intercommunaux, suite à un retard dans la réalisation des travaux de réhabilitation ;

D'AUTORISER

la dérogation au règlement d'intervention relatif à l'aide au projet de logements locatifs des jeunes, suite à un retard dans la réalisation des travaux de réhabilitation ;

D'APPROUVER

les demandes de prolongations de durée de validité des aides, telles que présentées en annexe 5 ;

D'APPROUVER

la convention modificative présentée en annexe 6 ;

D'AUTORISER

la Présidente à la signer ;

D'APPROUVER

la convention modificative présentée en annexe 7 ;

D'AUTORISER

la Présidente à la signer ;

D'APPROUVER

la convention modificative présentée en annexe 8 ;

D'AUTORISER

la Présidente à la signer ;

Modification

D'APPROUVER

la demande de modification du nom du destinataire des fonds dans le cadre de la succession, telle que présentée en annexe 9.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstention : Groupe L'Ecologie Ensemble

Ces élus ne prennent pas part au vote : Jean-Luc CATANZARO, Philippe HENRY, Roland MARION, Jean-Michel BUF, Lydie BERNARD.